

Page : 1/12

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837
- · UFI: 3611-Y0KY-400M-VV07
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.



Conserver hors de portée des enfants.

- · Emploi de la substance / de la préparation Auxiliaire de séchage pour les installation de lavages auto
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

#### Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

#### Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

### Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)



Page : 2/12

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

## Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Aminosiloxane

1-propanaminium, du 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl, des diesters d'acides gras d'huile végétale, des sulfates de méthyle

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Mélanges
- · Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci après et avec des additifs non dangereux

(suite page 3)



Page : 3/12

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

# Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 2) Composants dangereux: CAS: 71750-79-3 Aminosiloxane ≥5-<10% 📀 Eye Dam. 1, H318; 🚱 Aquatic Chronic 2, H411; 🗘 Skin Irrit. 2, H315 CAS: 5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol ≥5-<10% EINECS: 225-878-4 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 Numéro index: 603-052-00-8 Reg.nr.: 01-2119475527-28-XXXX CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 1-5% EINECS: 203-961-6 Eye Irrit. 2, H319 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx CAS: 1474044-71-7 1-propanaminium, du 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl, des ≥3-<5% Numéro CE: 939-685-4 diesters d'acides gras d'huile végétale, des sulfates de méthyle Reg.nr.: 01-2119983493-26 🧇 Eye Dam. 1, H318; 🕦 Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 CAS: 9004-78-8 Phenol, ethoxylated 0,1-1% Acute Tox. 4, H302 CAS: 134737-05-6 Polydiméthylsiloxane diquarternaire ≥0,25-<1% Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- · après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Page: 4/12

Date d'impression: 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

# Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 3)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselquhr, neutralisant d'acide, liant universel). Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)



Page : 5/12

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 4)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

## 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VL Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

#### · PNEC

# 1474044-71-7 1-propanaminium, du 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl, des diesters d'acides gras d'huile végétale, des sulfates de méthyle

PNEC 10 mg/l (STP) (Assessment factor: 100)
PNEC sediment 1,7 mg/kg (freshwater) (sediment dw)
0,17 mg/kg (marine water) (sediment dw)
PNEC aqua 0,017 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 10)
0,002 mg/l (marine water) (Assessment factor: 100)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains :



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- · État physique Liquide

(suite page 6)



Page : 6/12

Date d'impression: 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 5)

· Couleur : rose · Odeur : fruitée

· Seuil olfactif: Non déterminé.

-1 °C · Point de fusion :

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · inférieure : · supérieure : Non déterminé. · Point d'éclair non applicable · Température d'inflammation : pas applicable · Température de décomposition : Non déterminé.

· pH à 20 °C 4,3

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé. · dynamique : Non déterminé.

Solubilité

· l'eau : entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur :

Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0,9966 g/cm<sup>3</sup> Non déterminé. · Densité relative. · Densité de vapeur: Non déterminé. Densité de vapeur relative Non déterminé. · Caractéristiques des particules Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif. · Danger d'explosion :

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant

(suite page 7)



Page : 7/12

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

## Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 6) Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LI	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
5131-66-8	5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol				
Oral	LD50	3300 mg/kg (Rat)			
112-34-5 2	112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
Oral	LD50	2410 mg/kg (souris) (OECD 401)			
Dermique	LD50	2764 mg/kg (can)			
9004-78-8	9004-78-8 Phenol, ethoxylated				
Oral	LD50	500-2000 mg/kg (Rat)			
Dermique	LD50	2140 mg/kg (can)			
134737-05	134737-05-6 Polydiméthylsiloxane diquarternaire				
Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat)			

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Provoque une irritation cutanée.
- · des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 8)



Page: 8/12

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

## Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 7)

- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien				
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II; III		
540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane	Liste II		
541-02-6	decamethylcyclopentasiloxane	Liste II		

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique	· Toxicité aquatique :					
5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol						
LC50/96 h	560-1000 mg/l (fish)					
112-34-5 2-(2-butoxy	112-34-5 2-(2-butoxyethoxy)éthanol					
LC50/96 h	1300 mg/l (Lepomis macrochirus)					
EC10/16 h	1170 mg/l (Pseudomonas putida)					
EC50/24 h	2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)					
NOEC	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)					
	1474044-71-7 1-propanaminium, du 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl, des diesters d'acides gras d'huile végétale, des sulfates de méthyle					
LC50/96 h	>10 mg/l (Cyprinus carpio)					
EC50/48 h	>8,6 mg/l (Daphnia magna)					
EC50/72 h (statique)	1,2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)					
EC50	100 mg/l /6 d (STP)					
NOEC	0,686 mg/l /35 d (Pimephales promelas)					
	1 mg/l /21 d (Daphnia magna)					
	0,39 mg/l /72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)					
134737-05-6 Polydin	néthylsiloxane diquarternaire					
LC50/96 h	30,8 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)					
EC50/48 h	>200 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)					
ErC50/72h	0,49 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)					
	(suite page 9					



Page : 9/12

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

# Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

NOEC (dynamique) | 0,313 mg/l /(72 h) (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persis	12.2 Persistance et degradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.				
Degré d'élimination :					
5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol					
OECD 301E	OECD 301E 90 % (28 d)				
112-34-5 2-(2	-butoxyéthoxy)éthanol				
OECD 301C	80-90 % (28 d)				
OECD 301E	>70 % (28 d)				
OECD 302B	100 % (28 d)				
1474044-71-7	1474044-71-7 1-propanaminium, du 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthyl, des diesters d'acides gras d'huile végétale, des sulfates de méthyle				
OECD 301F	>60 % (28 d)				
OECD 311	>60 % (60 d)				
9004-78-8 Ph	9004-78-8 Phenol, ethoxylated				
OECD 301F	79 % (28 d)				
OECD 311	>60 % (60 d)				

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- 401



Page: 10/12

Date d'impression: 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 9)

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport				
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification				
· ADR, IMDG, IATA	néant			
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU				
ADR, IMDG, IATA	néant			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
· ADR, ADN, IMDG, IATA				
Classe	néant			
· 14.4 Groupe d'emballage				
ADR, IMDG, IATA	néant			
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.			
· 14.6 Précautions particulières à prendre par				
l'utilisateur	Non applicable.			
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément				
aux instruments de l'OMI	Non applicable.			
"Règlement type" de l'ONU:	néant			

(suite page 11)



Page : 11/12

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 10)

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

#### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

#### Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 10

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 12)



Page: 12/12

Date d'impression: 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 10.04.2024

# Nom du produit VehiclePro Klear!Foam Polish RM 837

(suite de la page 11)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

0.011-375.0 RM 837/5 2.727